

2024/



## DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

### DÉCISION N°2024/319

Du mercredi 20 novembre 2024

**Attribution du marché relatif à l'acquisition d'un véhicule neuf et d'un véhicule d'occasion pour les besoins de la ville de Ris-Orangis (91130) – Lot 1 – Sans suite lot 2 - Marché 2024-33**

Le Maire de Ris-Orangis, Conseiller départemental de l'Essonne,

**VU** Le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération n° 2021/109 du Conseil municipal en date du 07 mai 2021, modifiée par la délibération n°2022/149 du 18 mai 2022 relative à la délégation de compétence au Maire en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'article R2123-1 1° du code de la commande publique relatif aux procédures adaptées pour les marchés dont la valeur estimée hors taxes du besoin est inférieure aux seuils européens,

**CONSIDERANT** la nécessité de mettre en concurrence des opérateurs économiques pour l'acquisition d'un véhicule neuf et d'un véhicule d'occasion pour les besoins des services municipaux de la ville de Ris-Orangis (91130),

**CONSIDERANT** que le marché est décomposé en deux lots :

- Lot n°1 : Acquisition d'un véhicule neuf de type utilitaire VL avec bras de levage pour benne Ampliroll
- Lot n°2 : Acquisition d'un véhicule d'occasion de type utilitaire fourgon tôle

**CONSIDERANT** que le marché a été passé sous la forme d'une procédure adaptée avec l'envoi d'un avis d'appel public à la concurrence aux Echos le 30 septembre 2024,

**CONSIDERANT** que quatre (04) entreprises ont déposé cinq (5) offres, dont quatre (04) pour le lot 1 et une (01) pour le lot 2, dans le délai imparti à savoir au plus tard le 24 octobre 2024 à 12 heures 00,

**CONSIDERANT** qu'un tour de négociations techniques et financières a été initié avec l'ensemble des opérateurs économiques pour chacun des lots le 31 octobre 2024, avec une remise des offres améliorée au plus tard le 08 novembre 2024 à 12h,

2024/

**CONSIDERANT** que ce tour de négociation n'a pas permis d'aboutir à une proposition financière intéressante pour le lot n°2, remettant en cause la capacité de la collectivité à acheter le véhicule du lot 2 en sus du véhicule du lot n°1, le véhicule du lot n°2 étant bien plus cher que prévu de telle sorte que la volonté même de procéder à cet achat est remise en question,

**CONSIDERANT** que le lot n°2 doit donc être déclaré sans suite, la collectivité préférant renoncer à un achat de cette nature,

**CONSIDERANT** que la société MELUN POIDS LOURD a remis une offre jugée économiquement la plus avantageuse pour le lot n°1, en vertu de la mise en œuvre des critères de sélection pondérés énoncés dans le règlement de la consultation,

**CONSIDERANT** la nécessité de procéder à la signature dudit marché numéroté 2024-33 en son lot n°1 :

### DÉCIDE :

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : DE SIGNER le marché d'acquisition de véhicules pour les services municipaux de la ville de Ris-Orangis (91130) en son lot n°1 « Acquisition d'un véhicule neuf de type utilitaire VL avec bras de levage pour benne Ampliroll » avec la société MELUN POIDS LOURDS dont le siège se situe 295 Route de Montereau – 77000 MELUN.

**ARTICLE 2** : ARRETE le montant du marché à 58.500 € HT soit 77.200 € TTC.

**ARTICLE 3** : DECLARE le lot n°2 sans suite, la collectivité préférant abandonner ce projet d'achat au regard des prix du marché.

**ARTICLE 4** : DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2024.

**ARTICLE 5** : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à :

- Madame La Préfète de l'Essonne,
- Monsieur le Receveur de Grigny.

Fait à Ris-Orangis, le 20 novembre 2024

Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis en Préfecture

le : 21 NOV. 2024

Publié le : 21 NOV. 2024

Notifié le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

Le représentant légal du pouvoir adjudicateur  
Par délégation du Maire  
RIADHE OUARTI  
Directeur Général des Services

Signé électroniquement par :  
RIADHE OUARTI  
Le 20/11/2024 à 18:04